



« Formation Lissage et soin haut de gamme »

Public :

Débutant(e)s, Coiffeur(euse)s, tout professionnel de coiffure souhaitant proposer à sa clientèle la prestation Lissage et soin haut de gamme

Prérequis :

Pas de prérequis

Durée de formation :

8 heures

1jour

Inscription :

Pour toute demande d'inscription, veuillez nous contacter au 0756961919 ou par email : lamaison.s.academy@gmail.com

Objectifs :

Maîtriser les connaissances théoriques avec le matériel utilisé
Connaître les différentes indications et contre-indications
Respecter et maîtriser des règles d'hygiène et de la réglementation
Proposer un service adapté aux besoins du client

Moyen et modalité :

En présentiel ou FOAD

Document actualisé le 17/02/2023



Alternance de théorie et de cas pratiques

Moyens Techniques :

Pratique sur modèles
Book de formation
Vidéo de formation

Adaptation et suivi de la formation :

Un suivi de la formation et accompagnement seront réalisés tout au long de la formation. La formation pourra être adaptée pour palier à des difficultés majeures rencontrées par l'apprenant.

Évaluation de parcours :

Le contrôle de connaissances permettant de vérifier le niveau de connaissances acquis par les Stagiaires est effectué selon les modalités suivantes :

Questionnaire

Délai d'accès :

Un délai minimum et incompressible de 14 jours entre l'inscription et l'accès à la formation est appliqué.

Handicap :

Document actualisé le 17/02/2023



Toutes les formations dispensées à La Maison S sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Lors de l'inscription à nos formations, nous étudions avec le candidat en situation de handicap et à travers un questionnaire les actions que nous pouvons mettre en place pour favoriser son apprentissage.

Pour cela, nous pouvons également nous appuyer sur un réseau de partenaires nationaux préalablement identifiés.

Coordonnées des partenaires handicap :

AGEFIPH

Pascale LOBREAU

06 81 36 27 07

pascale.lobreau@alfeph.normandie.fr

MDPH

MDPH 76

13 rue Poret de Blosseville

76100 ROUEN

Antenne MDPH du HAVRE UTAS - Unité Territoriale d'Action Sociale

89, boulevard de Strasbourg

76600 LE HAVRE Antenne MDPH de DIEPPE

UTAS - Unité Territoriale d'Action Sociale

1, Avenue Pasteur

76200 DIEPPE

Antenne MDPH de YVETOT CMS Centre Médico-Social

31 rue du docteur Zamenhof

76190 YVETOT

Antenne MDPH de FECAMP CMS Centre Médico-Social

5 rue Henri Dunant

76400 FECAMP

02 32 18 86 87 ou 0 825 076 776

mdph@cg76.fr

Évaluation du besoin :

Un questionnaire sera proposé pour analyser l'adéquation du besoin de formation avec les formations dispensées.

Document actualisé le 17/02/2023



Le Prix :

690 € en présentiel

Contact :

EL HADOUCHI Sarah
laison.s.academy@gmail.com
07 56 96 19 19

QUELQUES CHIFFRES:

[promotions] promotions	Taux de satisfaction : [100%]	Taux d'admis : [100%]	Taux d'insertion à 6 mois : [100%]	Taux d'insertion à 2 ans :
----------------------------	---	------------------------------	--	-------------------------------

Document actualisé le 17/02/2023



« Formation Lissage et soin haut de gamme »

PROGRAMME DE FORMATION DETAILLE

MODULE 1 : Présentation théorique

Durée : 2 heures

Objectif : Maîtriser les notions fondamentales

Chapitre 1 : Analyse du cheveu

Chapitre 2 : Consultation et dossier client

Chapitre 3 : Recommandations avant le soin

Chapitre 4 : Les techniques

Chapitre 5 : Le poste de travail

Chapitre 6 : Accueil et préparation du client

Chapitre 7 : Position de travail : les bons gestes

Chapitre 8 : Le protocole de soin

Chapitre 9 : Hygiène : désinfection et stérilisation

Chapitre 10 : Recommandations post soin

...

Évaluation Module 1

MODULE 2 : Présentation du matériel et des produits

Durée : 1 heure

Objectif : Connaître le matériel, les produits et leur utilisation

Chapitre 1 : L'équipement

Chapitre 2 : Les produits

...

Évaluation Module 2

MODULE 3 : Préparation de l'intervention et protocole sur modèle

Durée : 5 heures

Objectif : Maîtriser le déroulement du soin

Chapitre 1 : L'accueil et l'accompagnement client

Chapitre 2 : Analyse

Chapitre 3 : Préparation du poste de travail

Document actualisé le 17/02/2023



Chapitre 4 : Mise en application sur modèle

Chapitre 5 : Les recommandations et entretien post soin

...

Évaluation Module 3

CV du formateur

EL HADOUCHI Sarah

lamaison.s.academy@gmail.com

07 56 96 19 19

Expériences professionnelles

- **Responsable LA MAISON S institut (2022)**

- Gestion d'une équipe
- Gestion de la clientèle
- Gestion des réseaux

- **E-commerçante Wiya Glam (2018 - 2022)**

- Assure l'approvisionnement et la réception de la marchandise, la gestion des stocks, le conseil à la clientèle, la facturation et l'encaissement.
- Promotion des produits cosmétiques via partenariats, événements, publicités.
- Gestion d'une communauté internet de 40 000 personnes.

- **WEB DESIGNER H Utilitaires (2020)**

- Obtient un indice de satisfaction des clients de 100 %
- Elaboration de la stratégie marketing et communication de la société
- Conception et réalisation des supports de communication écrits et visuel

Document actualisé le 17/02/2023



Formation universitaire

2021 : CAP ESTHÉTIQUE À DISTANCE

2020 / 2021 : Licence Entrepreneuriat bac+3

2019 / 2020 : Web Designer

2018 / 2019 : Bac Littéraire



Formation extra-scolaire

- ***Autres diplômes :***

2020/2021 : Formations Hydrafacial, microneedling, extensions de cils, rehaussement de cils, blanchiment dentaire, lifting colombien, drainage lymphatique brésilien, dermaplaning, bbglow.

- ***Autres Compétences***

Communication

Déontologie

Relation client

Pédagogue

Maîtrise des outils informatiques

- ***Langues***

Français

Allemand

Anglais

Arabe

Document actualisé le 17/02/2023



ACCESSIBILITE

En application de l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 et du décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019 ce document présente la politique de La Maison S en matière d'accessibilité numérique.

1. RESPONSABLE ACCESSIBILITE NUMERIQUE

Pour veiller continuellement à l'accessibilité des contenus numériques, La Maison S a nommé un responsable de l'accessibilité numérique.

Celui-ci a pour missions :

- De veiller à la mise en place de processus pour l'accessibilité des contenus numériques ;
- De rendre compte au responsable de la formation des contenus et des services numériques, ainsi que de tout besoin d'amélioration ;
- De s'assurer que la sensibilisation aux exigences de l'accessibilité est encouragée dans l'établissement ;
- D'être l'interlocuteur premier sur tous les sujets d'accessibilité numérique.

2. ACTION DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION

Document actualisé le 17/02/2023



Pour répondre au besoin de sensibilisation et de formation des membres de La Maison S, un plan de formation sera déroulé sur les trois prochaines années. Ces formations seront réalisées selon la méthode la plus appropriée pour répondre aux spécificités de la formation, soit par des dispositifs à distance synchrones ou asynchrones, soit par des dispositifs en présentiel.

3. GUIDE DES BONNES PRATIQUES

Pour que la prise en compte de l'accessibilité dans la fabrication des contenus et la mise en place des services numériques deviennent des éléments de la qualité, chaque pôle intégrera les bonnes pratiques de l'accessibilité adaptées à ses contenus et outils. Cette adaptation sera issue des expériences faites lors de nos formations.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Modalités de règlement

Le paiement sera dû en totalité à réception d'une facture émise par l'organisme de formation à destination du bénéficiaire.

Non réalisation de la prestation de formation

En application de l'article L6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de résiliation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, « La Maison S » est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires. « La Maison S » ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de

Document actualisé le 17/02/2023



ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à « La Maison S », les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de « La Maison S ».

Devis et attestation

Pour chaque action de formation, un devis est adressé en deux exemplaires par « La Maison S » au Client. Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doivent être retourné à « La Maison S » par e-mail. Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre « La Maison S », l'OPCO ou le Client. À l'issue de la formation, « La Maison S » remet une attestation de formation au Stagiaire. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCO, « La Maison S » lui fait parvenir un exemplaire de la feuille d'émargement accompagné de la facture. Une attestation d'assiduité pour chaque Stagiaire peut être fournie au Client, à sa demande.

Dédommagement, réparation ou dédit

En cas de renoncement par le bénéficiaire avant le début du programme de formation

- Dans un délai compris entre 2 semaines et 1 semaine avant le début de la formation : 50% du coût de la formation est dû.
- Dans un délai compris entre 1 semaine et 48 heures avant le début de la formation : 75 % du coût de la formation est dû.
- Dans un délai inférieur à 48 heures avant le début de la formation : 100 % du coût de la formation est dû.

Le coût ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par « La Maison S » pour assurer les

Document actualisé le 17/02/2023



formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. À ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de « La Maison S ». Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

Confidentialité et communication

« La Maison S », le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par « La Maison S » au Client. « La Maison S » s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires. Cependant, le Client accepte d'être cité par « La Maison S » comme client de ses formations. À cet effet, le Client autorise « La Maison S » à mentionner son nom, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, site internet, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de « La Maison S »
- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Le Stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à : « La Maison S » ou par voie électronique à : « La Maison S ». En particulier, « La Maison S » conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la

Document actualisé le 17/02/2023



durée nécessaire à l'appréciation de la formation. Enfin, « La Maison S » s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

Litiges

Si une contestation ou un différend ne peuvent pas être réglés à l'amiable, le Tribunal de tribunal sera seul compétent pour régler le litige.

Document actualisé le 17/02/2023